



Gymnastics for All

Lignes directrices pour Chef de Délégation lors d'événements GfA FIG

Lignes directrices générales:

Toutes les fédérations nationales participantes doivent désigner un chef de délégation (CdD).

Le CdD est la personne de contact officiel entre la FIG, le LOC et la NF participante et entièrement responsable de cette délégation et doit donc être capable de parler ainsi que de comprendre l'anglais ou la deuxième langue que le LOC a choisi. (Une des langues officielles de la FIG). Si cela n'est pas le cas, le CdD doit être accompagné par un traducteur.

Le CdD doit être entièrement tenu au courant sur ce qui a été fait pendant le processus d'inscription, sur les informations publiées dans les bulletins et lettres d'information ainsi que lors des réunions d'information.

Le CdD doit arriver sur le site de l'événement avant que la délégation n'arrive et doit partir une fois que celle-ci est partie. Cela est nécessaire pour être en mesure de préparer l'accréditation et à la fin, régler les derniers points avec le COL.

Lors de l'accréditation sur place le CdD est responsable de:

Régler toutes les obligations financières envers le COL

Fournir une preuve de la couverture d'assurance (maladie, accident et rapatriement), par exemple une photocopie de la police d'assurance valide.

Vérifiez les cartes des participants, hébergement, repas, billets et autres exigences de service.

Vérifier et confirmer le transfert lors du jour du départ.

Pendant tout l'événement:

Comme étant responsable de la délégation durant tout l'événement le CdD doit assister à toutes les réunions pour les CdD, organisées conjointement par le LOC et la FIG et doit être disponible sur via le téléphone mobile fourni par le COL.

Remplir le formulaire en ligne sur l'évaluation de l'événement reçus par la FIG durant celui-ci.

Pour remplacer le Chef de Délégation

Si le CdD devait être remplacé avant ou pendant l'événement, ceci doit être signalé au LOC et à la FIG par écrit, avec le nom de la nouvelle personne et la fonction actuelle de celle-ci au sein de la délégation (le cas échéant), signé par le Président ou le secrétaire général de la Fédération nationale.